ECORESPONSABILITÉ : OÙ EN ÊTES VOUS ?

Depuis la mise en application de l'Agenda21, la commune accompagne les associations dans leur démarche d'amélioration de leur écoresponsabilité, au quotidien ou lors de l'organisation de manifestations.
Nous vous proposons de faire le point sur ce sujet dans l'optique de travailler encore mieux tous ensemble en 2023, que votre association soit ou non demandeuse de subventions communales.
Car nous devons tous aller dans le même sens !

En lisant ce document, (re)prenez connaissance du champs des possibles en matière d'écoresponsabilité associative.
Vous verrez, vous en faites déjà certainement plus que vous ne croyez :)

Besoin de conseils, de précisions , d'un accompagnement ?
La Ville de Lacanau est à votre écoute pour vous accompagner :
Eléonore GENEAU 05 56 03 83 03
Service Littoral et développement durable
developpement.durable@lacanau.fr

agenda 21 canaulais

DECHETS (priorité de la commune)

Tri sur les lieux de vie de l'association (recyclage, biodéchets, verre, mégots)
Tri sur les manifestations organisées par l'association (recyclage, biodéchets, verre, mégots)
Tri des déchets générés par la vie associative y compris ceux à déposer en déchetterie (textile, peinture, huiles…)
Dons des objets hors service mais en bon état (à la recyclerie de Naujac-sur-Mer par exemple)
Dons des surplus (alimentaires) à des associations caritatives
Encouragement des adhérents à l'association à prévoir leur gourde
Limitation du plastique à usage unique dans toute l'activité associative
Limitation du plastique dans toute l'activité associative
Adoption d'une démarche de réduction des déchets à la source (« zéro déchet ») y compris dans la communication

TRANSPORTS (poste impactant)

Incitation des adhérents à se déplacer, pour leurs pratiques sportives ou culturelles, à pied, à vélo, en covoiturage, en transport en commun.
Rationalisation des déplacements de l'organisateur pour la manifestation
Incitation au covoiturage lors des manifestations ou compétitions de l'association
Lors de vos manifestations et compétitions, pour limiter les déplacements vous proposez aux participants de prévoir un hébergement sur place

ALIMENTATION (poste impactant)

Dans les repas associatifs, vernissages, caterings, ravitaillements : l'association organisatrice fait le choix de produits de saison, locaux et/ou issus de l'agriculture raisonnée et d'alimentaires sains (ni trop gras, ni trop sucré, ni trop salé)
Evitement de l'emballage individuel des aliments
Proposition d'un menu végétarien (hors menu unique) et sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Téléchargez le référentiel écoresponsabilité complet >>>>>

Conçu à l'origine pour les associations souhaitant demander des subventions, le référentiel constitue une feuille de route pratique pour toutes les associations !

GESTION DES RESSOURCES

Contrôle des interrupteurs (électricité) et robinets-douches (eau) en fin de réunion, d'entraînement ou de manifestation
Encouragement des adhérents et participants au non gaspillage des ressources
Le papier de bureau utilisé est d'origine 100% recyclé et réduction à la source
Pour sa communication, l'association est attentive à son empreinte numérique, au non gaspillage de papier (flyers, affiches, formulaires, etc), au choix d'encres végétales

PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SITES

Avant toute activité, l'association s'informe sur les qualités environnementales et paysagères du site appelé à accueillir ses manifestations, ainsi que sur le contexte urbain (résidents, acteurs économiques), dans l'objectif d'éviter d'impacter les sites sensibles (détérioration des milieux, nuisances sonores…) et de produire des dommages irréversibles
Pour la vie de l'association, les infrastructures existantes sont privilégiées avant de penser à en créer de nouvelles (cheminement, tribunes, parkings, etc) afin de limiter l'impact environnemental et énergétique des activités associatives
Les installations nouvelles requises pour la vie de l'association peuvent être mutualisées avec d'autres (achats groupés, convention de prêt), éphémères (démontables) pour réduire l'impact sur le site, et provenir du circuit de réutilisation pour préserver les ressources

SOLIDARITES ET INCLUSION SOCIALE

Encouragement à la parité dans les postes, lutte contre les discriminations, actions favorisant l'insertion professionnelle et les contrats avec des entreprises issues de l'économie sociale et solidaire dans la vie de l'association
Accessibilité des personnes en situation de handicap aux manifestations (signalétique et information, audiodescription, communication ciblée etc)
Accessibilité des personnes défavorisées aux manifestations grâce à la mise en place d'une politique tarifaire, de partenariats avec une organisme de l'action sanitaire et sociales, d'engagement dans une cause solidaire, etc
Engagement de l'association à avoir un référent ou ambassadeur sur l'éco-responsabilité
Reconnaissance du rôle des bénévoles dans l'organisation des manifestations se traduisant par des gratifications de différentes formes

EVALUATION DE LA DEMARCHE

Suivi et bilan de la démarche d'éco-responsabilité conduite dans une optique de progrès continu
En fin d'année, présentation de 3 actions phares mises en place durant l'année en matière de vie associative et de manifestations éco-responsables

VILLE DE LACANAU